



PLAN STRATÉGIQUE POUR LE RETOUR AU CURLING



En cette période de Covid-19, le club de curling Aurèle-Racine continue de travailler pour ses membres et se tient au courant des dernières recommandations et informations de la part des instances gouvernementales.

DIRECTIVES POUR LE PORT DU MASQUE

Comme vous le savez la Direction de la santé publique a annoncé que le port du masque (couvre-visage) est obligatoire à l'intérieur des lieux publique, ceci incluant les clubs de curling. Voici donc comment ce règlement sera appliqué dans notre cas :

- Le couvre-visage doit être porté en tout temps (à l'arrivée, dans les déplacements, dans les vestiaires, etc.) à l'exception des moments suivants :
 - Lors d'activité physique et sportive (sur les glaces) ;
 - Lorsque la personne est assise à titre de spectateur et que la distanciation minimale de 1.5 mètres est respectée ;
 - Lorsque la personne est assise dans une aire de restauration (salle du haut) et que la distanciation minimale de 1.5 mètre est respectée.

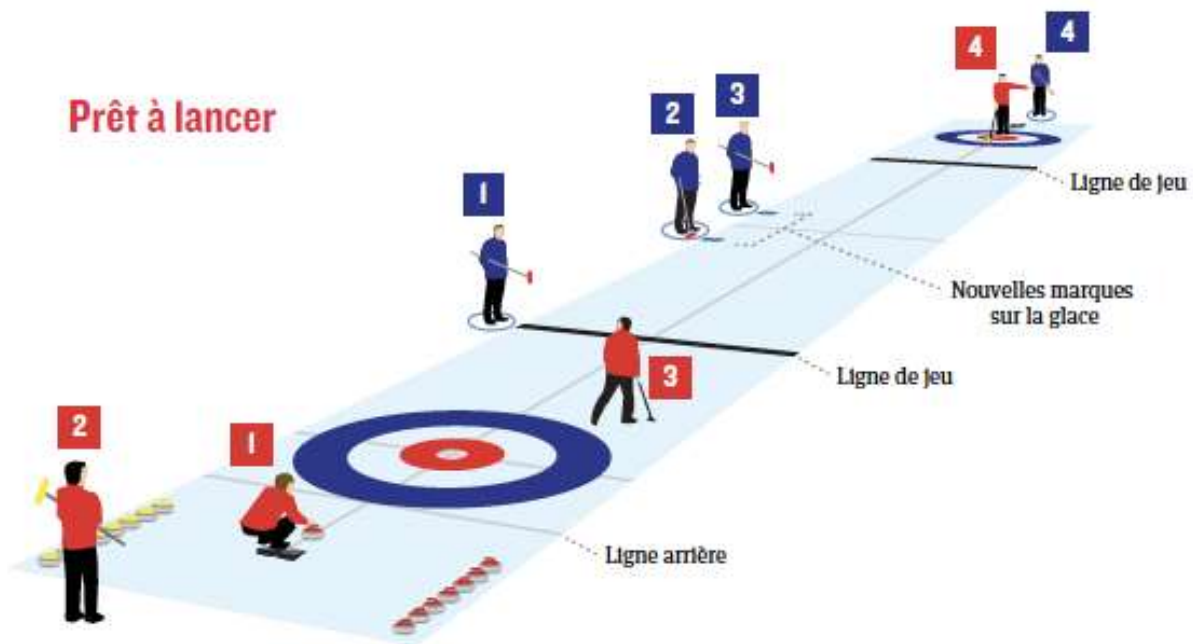
PRATIQUE DU CURLING

- *Comment assurer la distanciation physique lors du balayage ?*
 - La recommandation est d'avoir un balayeur désigné par lancer qui sera la seule personne autorisée à balayer la pierre active et toute autre pierre déplacée pendant l'action. Les membres de l'équipe en attentes ne seront donc pas autorisés à balayer aucune pierre que ce soit l'une des leurs ou une pierre adverse qui traverse la ligne de « T ».

- *Horaire des ligues :*
 - Il est possible que certaines ligues soient programmées avec un décalage pour éviter l'achalandage à l'entrée de la surface de jeu. Exemple : Lundi 18h45, 2 glaces et 19h15, 2 glaces.

- *Comment assurer la distanciation physique par rapport aux autres glaces autours ?*
 - À la lumière des études qui ont été faite et en faisant référence au schéma ci-dessous (tiré du site de Curling Canada), il est tout à fait possible de maintenir la distanciation physique en ayant les 4 glaces occupées. Les joueurs seront appelés à conserver leur couvre-visage jusqu'à destination de sa glaces désignées.

Prêt à lancer



La pierre est lancée



LIEUX ET MANUTENTION

- *Les vestiaires :*
 - Les vestiaires seront ouverts mais vous devez respecter la distanciation physique et le port du couvre-visage. Un lavabo sur 2 sera condamné.

- *Nombre de personnes en même temps au club :*
 - *En date d'aujourd'hui, la santé publique limite le nombre de personnes pour un rassemblement intérieur à 250. Dans notre cas, ce nombre est appliqué distinctement de la salle en haut et de la surface des glaces.*

- *Protocole d'hygiène implanté par le club de curling :*
 - Toute personne entrant dans le club sera obligée de se désinfecter les mains à l'entrée.
 - Les balais, stabilisateurs et lance-pierres seront retirés des murs de la surface des glaces. Ils seront cependant disponibles en location au bar et pour l'usage d'une seule personne pour la durée de l'emprunt. Les coûts minimes de cette location serviront à couvrir les coûts reliés à la désinfection.
 - Les pierres de curling seront désinfectées après chaque partie par un membre de chaque équipe avec les produits spécifiques qui seront mis à la disposition sur les glaces.
 - Les tableaux de pointage seront désinfectés après chaque partie.
 - Les joueurs devront s'en tenir qu'à leurs 2 pierres assignées tout le long de la partie.
 - Pour le mesurage, le joueur devra se désinfecter les mains avant et après la prise de mesure.
 - Les paiements par carte de débit et crédit seront encouragés.

- *Circulation dans le club :*

- Il est possible que les gens entrant dans le club de curling se voient indiqués par des flèches le sens de la circulation dans les escaliers afin d'éviter les croisements entre personnes.

Membres et locataires

- *Signature d'une décharge de responsabilités*
 - Curling Québec nous recommande fortement d'utiliser un formulaire de renonciation et de reconnaissance des risques. Ces formulaires ont été validés par une équipe légale et sont conformes aux exigences de notre province.
 - Le club de curling Aurèle-Racine fera l'utilisation de ses formulaires à l'inscription de chaque membre.
 - Lors de location, ce formulaire devra aussi être rempli ainsi qu'un registre des personnes présentes en cas de foyer d'éclosion.
 - Des frais de 10.00\$ reliés à la Covid-19 seront rajoutés au montant de l'inscription de chaque membre.